

Conditions Particulières des extensions gérées manuellement dans le cadre du service Gandi Corporate spécifiques aux extensions

.AE, .BY, .GH, .IL, .KR, .MA, .NG, .QA, .RS, .SN, .TH, .TO, .бел (.xn--90ais)

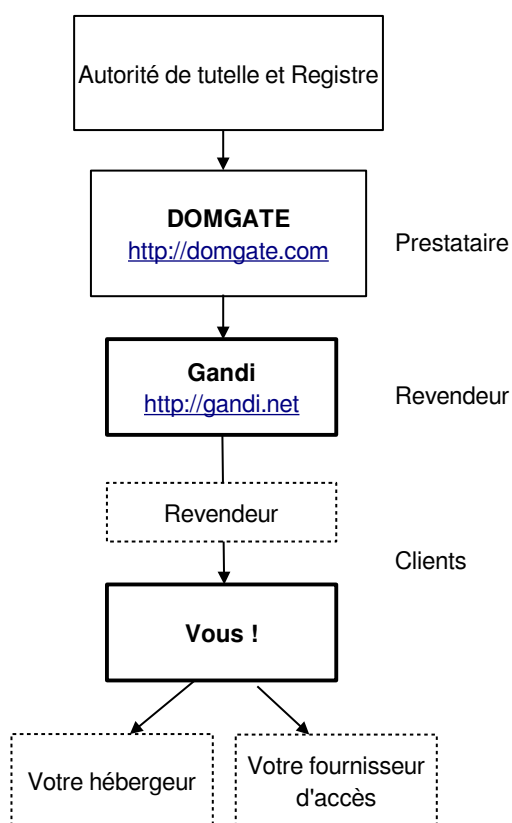
version n° 1.17 du 21 juin 2017

En complément du Contrat Gandi Corporate et des Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine dans les extensions mentionnées ci-dessus supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi Vous est présenté lors de la souscription à Nos services. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article 1. Description du service

Dans le cadre de son offre Corporate, Gandi Vous propose d'enregistrer Vos noms de domaine dans les extensions supplémentaires mentionnées ci-avant disponibles uniquement pour Nos clients Gandi Corporate, via un de Nos partenaires, DOMGATE. Le schéma suivant présente les différents intervenants dans la fourniture du présent service.



En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine dans une des extensions proposées, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques à l'extension choisie, définies par l'Autorité de tutelle et/ou le Registre concerné.

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés, Vous lient à l'Autorité de Tutelle et/ou au Registre concerné. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

L'enregistrement et la gestion des extensions proposées s'effectuent manuellement par Gandi auprès de DOMGATE, et sont donc soumis à des délais de traitement pouvant varier de quelques heures/jours à plusieurs semaines. Gandi Vous permet d'effectuer Vos commandes directement sur Notre site et de gérer Vos noms de domaine dans ces extensions via Votre interface Gandi, cependant Vos demandes et/ou modifications ne sont pas transmises automatiquement à l'Autorité de Tutelle, au Registre et au Prestataire concernés et ne seront effectives qu'après réception et validation par l'Autorité de Tutelle, le Registre et le Prestataire concernés.

Conformément à Nos Contrats, Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut l'Autorité de Tutelle, le Registre et/ou le Prestataire concernés peuvent détruire Votre nom de domaine ou refuser son enregistrement et Vous acceptez que l'Autorité de Tutelle, le Registre et/ou le Prestataire concerné(s) accèdent à Vos données personnelles et les rendent publiques dans une base de données Whois.

Nos grilles de prix sont consultables sur : <http://www.gandi.net/domaine/prix/info>.

Certains noms de domaine sont catégorisés en tant que noms de domaines « premiums » qui sont sujets à une tarification spéciale. Cette catégorisation et tarification spécifique est connue de Gandi uniquement au moment d'effectuer Votre demande d'enregistrement auprès du Registre. Dans ce cas Gandi Vous en informera avant de finaliser Votre demande d'enregistrement auprès du Registre, et Vous serez en mesure de payer les frais supplémentaires demandés pour confirmer Votre demande d'enregistrement ou d'annuler Votre demande et être remboursé.

Attention sous certaines extensions proposées, les modifications des contacts et/ou des DNS associés à Votre nom de domaine sont facturées par le Registre concerné et/ou DOMGATE, par conséquent Vous Vous engagez à régler à Gandi les frais relatifs à ces modifications (veuillez contacter Notre équipe Corporate pour plus d'information notamment sur les tarifs).

Article 2. Procédure d'enregistrement et de transfert

L'enregistrement et le transfert d'un nom de domaine dans les extensions proposées s'effectuent directement sur l'interface de Gandi puis manuellement par Gandi auprès du Prestataire concerné. Par conséquent l'enregistrement ou le transfert de Votre nom de domaine ne sera pas effectif dès Votre commande passée sur Notre site. Gandi s'engage à transmettre Votre demande d'enregistrement ou de transfert au Prestataire concerné dans un délai de 2 jours ouvrés après validation de Votre commande sur Notre site.

L'enregistrement et le transfert d'un nom de domaine dans ces extensions s'effectuant manuellement auprès du Prestataire, le temps de validation et de traitement de Votre demande peut, selon l'extension choisie, varier de quelques heures à plusieurs semaines après la transmission de Votre demande par Gandi au Prestataire. De plus, selon les règles spécifiques à chaque extension, l'enregistrement et le transfert peuvent être soumis à l'envoi d'un formulaire et/ou de documents justificatifs à Gandi que Nous transmettrons au Prestataire concerné dans un délai de 1 jour ouvré après Votre réponse. Dans ce cas Nous Vous informerons par email des documents nécessaires pour compléter Votre demande. L'enregistrement ou le transfert de Votre nom de domaine ne sera alors effectif qu'après réception et validation de ces documents par l'Autorité de Tutelle, le Registre et/ou le Prestataire concernés.

Article 3. Gestion administrative et technique

La gestion (modification des données personnelles, des contacts et des DNS, renouvellement...) des noms de domaine s'effectue également manuellement. Vos modifications et/ou opérations effectuées sur Notre site ne sont donc pas traitées ni effectives automatiquement, Gandi s'engage à les transmettre au Prestataire concerné dans un délai de 2 jours ouvrés. Le temps de validation et de traitement de Vos modifications par l'Autorité de Tutelle, le Registre et/ou le Prestataire concernés peut également varier, selon l'extension choisie, de quelques heures à plusieurs semaines après la transmission de Votre demande et/ou de Vos modifications par Gandi au Prestataire concerné.

Ces modifications et/ou opérations peuvent également être soumises à l'envoi d'un formulaire et/ou de documents justificatifs à Gandi que Nous transmettrons au Prestataire concerné dans un délai de 1 jour ouvré après Votre réponse. Dans ce cas Nous Vous informerons par email des documents nécessaires pour compléter Votre demande. Les modifications et/ou opérations ne seront alors effectives qu'après réception et validation de ces documents par l'Autorité de Tutelle, le Registre et/ou le Prestataire concernés.

Le renouvellement étant également effectué manuellement auprès du Prestataire concerné, Nous Vous recommandons d'initier

Votre demande de renouvellement bien avant la date limite afin de tenir compte des délais inhérents au traitement de Votre demande et au mode de paiement choisi. Vous serez avertis par email 60 jours, 30 jours, 15 jours et 1 jour avant la date limite de renouvellement.

Article 4. Exclusion de responsabilité de Gandi

Vous reconnaissez que Notre responsabilité est exclue, notamment, en cas de :

- non-disponibilité du nom de domaine lors de la demande d'enregistrement par Gandi au Prestataire, ou le cas échéant lors de la demande d'enregistrement par le Prestataire à l'Autorité de Tutelle et/ou au Registre ;
- impossibilité ou refus par une Autorité de Tutelle, un Registre ou un Prestataire de l'octroi d'un nom de domaine pour lequel Vous auriez effectué une commande sur Notre site ou donné une instruction ;
- délais avant l'enregistrement ou le transfert effectif et/ou l'application des modifications demandées directement sur Notre site ou via une instruction ;
- refus de l'Autorité de Tutelle, du Registre ou du Prestataire concerné d'une quelconque opération demandée ou si la modification n'est plus techniquement possible lors de la demande par Gandi au Prestataire concerné, ou le cas échéant lors de la demande par le Prestataire à l'Autorité de Tutelle et/ou au Registre ;
- échec d'une opération pour des raisons indépendantes de Gandi et malgré Nos diligences ;
- pour une modification de DNS, délai d'application et coupure de service suite à la modification étant précisé que ces modifications sont traitées manuellement.

Conditions particulières pour les extensions .KR, .CO.KR, .OR.KR et .NE.KR

Le Registre du .KR, extension officielle de la République de Corée, est [KISA](#) (Korea Internet and Security Agency). Les règles applicables à l'extension .KR sont accessibles à l'adresse suivante :

- Politiques :
<https://www.nic.or.kr/jsp/eng/policy/overview.jsp>

Les .KR, .CO.KR, .OR.KR et .NE.KR sont ouverts aux personnes morales et aux personnes physiques ayant une présence locale dans la République de Corée (adresse postale). Le contact administratif doit être le même contact que le contact propriétaire. Si Vous ne disposez pas d'une présence locale, Notre partenaire peut Vous en fournir une (veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Lors du processus d'enregistrement, si Vous êtes une personne morale ayant une présence locale veuillez préciser Votre numéro d'enregistrement.

Pour l'enregistrement d'un nom de domaine en .CO.KR, .OR.KR, .NE.KR ou d'un nom de domaine en IDN en .KR, une fois Votre demande effectuée sur Notre site, les titulaires ayant une présence locale devront Nous faire parvenir les documents suivants :

- pour les personnes morales : une copie de Votre certificat d'enregistrement,
- pour les personnes physiques : une copie de Votre document d'identification (carte d'identité, passeport ...),
- Votre adresse en caractères coréens (de préférence dans un document sous format Word).

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .KR est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .AE

Le Registre du .AE, extension officielle des Émirats Arabes Unis, est [.aeDA](#). Les règles applicables à l'extension .AE sont accessibles à l'adresse suivante :

- Politiques :

<https://www.tra.gov.ae/aeda/en/aeda-policies.aspx>

Selon les règles du Registre, les .AE sont ouverts à tous à l'exception des personnes physiques et morales israéliennes.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .AE est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .MA

L'Autorité de Tutelle et le Registre du .MA, extension officielle du Maroc, sont [ANRT](#) (Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications) et [NIC.ma](#). Les règles applicables à l'extension .MA sont accessibles à l'adresse suivante :

- Réglementation :
<http://www.registre.ma/ressources/reglementation>

Les .MA sont ouverts à tous, cependant le contact administratif doit être établi au Maroc. Si Vous ne disposez pas d'un contact administratif local, Notre partenaire peut Vous en fournir un (veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Les modifications des DNS et des contact associés à un nom de domaine en .MA sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .MA est de 1 à 10 ans. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .CO.IL et .ORG.IL

Le Registre du .IL, extension officielle de Israël, est [ISOC-IL](#) (Internet Society of Israel). Les règles applicables à l'extension .IL sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règles :
<http://en.isoc.org.il/domains/il-domain-rules.html>
- Procédure de résolution des litiges :
<http://en.isoc.org.il/domains/ildrp.html>

Les .CO.IL et .ORG.IL sont ouverts à tous.

A défaut de spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pendant une durée de 1 an pour le nom de domaine que Vous avez enregistré, le Registre sera autorisé à détruire Votre nom de domaine.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .CO.IL et en .ORG.IL est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension d'environ 45 jours calendaires (le nom de domaine peut être détruit durant cette période à la discrétion du Registre), pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .QA

Le Registre du .QA, extension officielle du Qatar, est [Qatar Registry](#). Les règles applicables à l'extension .QA sont accessibles à

l'adresse suivante :

- Politiques :
<http://www.domains.qa/en/policies>

Les .QA sont ouverts à tous.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .QA est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .RS, CO.RS et ORG.RS

Le Registre du .RS, extension officielle de la Serbie, est [RNIDS](#) (Serbian National Register of Internet Domain Names). Les règles applicables à l'extension .RS sont accessibles aux adresses suivantes :

- Termes et conditions générales :
http://www.rnids.rs/data/DOKUMENTI/Opsti%20akti/list0029_en.pdf
- Politique de résolution des litiges :
http://www.rnids.rs/data/DOKUMENTI/Opsti%20akti/list0031_en.pdf

Les .RS sont ouverts à tous, les .CO.RS aux personnes morales et les .ORG.RS aux organisations à but non lucratif.

Lors du processus d'enregistrement, veuillez préciser pour le titulaire du nom de domaine et le contact administratif :

- pour les personnes morales : Votre numéro d'enregistrement et numéro fiscal,
- pour les personnes physiques : Votre numéro d'identification.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer. Les DNS devront être actifs dans les 3 jours suivant la demande d'enregistrement de Votre nom de domaine et tout au long de sa période d'enregistrement, à défaut le Registre des .RS pourra détruire Votre nom de domaine.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .RS, .CO.RS ou .ORG.RS est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .NG, .COM.NG, .ORG.NG, .MOBI.NG et .NAME.NG

Le Registre du .NG, extension officielle du Nigeria, est [NIRA](#) (Nigeria Internet Registration Association). Les règles applicables à l'extension .NG sont accessibles aux adresses suivantes :

- Politiques :
<http://www.nira.org.ng/index.php/nira-policies>
- Procédure d'enchère applicable aux noms de domaine premiums:
<http://www.nira.org.ng/media/pdf/NIRA%20AUCTION%20PROCESS%20March%202010%20v1.pdf>

Les .COM.NG, .ORG.NG, .MOBI.NG et .NAME.NG sont ouverts à tous. L'enregistrement des nom de domaine directement en .NG est soumis à des règles et procédures spéciales (enchères), veuillez contacter Notre équipe Corporate.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en **.NG, .COM.NG, .ORG.NG, .MOBI.NG et .NAME.NG** est de 1 à 5 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 28 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients. Si le domaine n'est pas renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera dans un délai de 14 jours, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi » ou selon une procédure d'enchère pour les noms de domaine premiums.

Conditions particulières pour l'extension .TO

Le Registre du .TO, extension officielle de Tonga, est [Tonic](#).

Les .TO sont ouverts à tous.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .TO sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .TO est de 2 ans (la durée de renouvellement est de 1 an). Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour l'extension .BY et .бел (.xn--90ais) extensions

L'Autorité de Tutelle et le Registre du .BY et .бел, extension officielle de la Biélorussie, sont [Operative-analytical center of the Republic of Belarus](#) et [Reliable Software](#). Les règles applicables à l'extension .BY sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règles d'enregistrement :
<http://cctld.by/en/documents/instruction-on-the-procedure-of-registration-of-domain-names-in-the-space-of-hierarchical-names-of-t/>

Les .BY sont ouverts à tous.

Les modifications des DNS associés à un nom de domaine sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .BY et .бел est de 1 an. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi » ou au enchères.

Conditions particulières pour l'extension .CO.TH

Le Registre du .TH, extension officielle de la Thaïlande, est [THNIC](#) (Thai Network Information Center Foundation). Les règles applicables à l'extension .TH sont accessibles à l'adresse suivante :

- Politiques et procédures :
https://www.thnic.co.th/index.php?page=policy&new_language=1

Les .CO.TH sont ouverts aux :

- entités commerciales enregistrées en Thaïlande,
- entités commerciales étrangères à condition de nommer un représentant (personne morale) en Thaïlande,
- entités commerciales propriétaires d'une marque enregistrée en Thaïlande,
- entités commerciales propriétaires d'une marque enregistrée hors Thaïlande à condition de nommer un représentant (personne morale) en Thaïlande.

Le contact administratif doit être une personne morale.

Le nom de domaine doit être basé :

- soit sur le nom de Votre entité et correspondre à l'identique au nom de Votre entité ou à son abréviation, Vous n'êtes éligible qu'à l'enregistrement d'un seul nom de domaine sur cette base ;
- soit sur une marque enregistrée dont est propriétaire Votre entité et correspondre à l'identique à cette marque, Vous pouvez enregistrer autant de noms de domaine que de marques enregistrées appartenant à Votre entité.

Si le nom de domaine est basée sur une marque enregistrée en Thaïlande, Vous devez fournir :

- le nom de Votre marque,
- le numéro d'enregistrement de Votre marque,
- le pays d'enregistrement de Votre marque soit Thaïlande.

Une fois Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre site, veuillez Nous faire parvenir les documents suivants :

- si Vous êtes une entité enregistrée en Thaïlande : une copie de Votre certificat d'enregistrement (Thor-kor0401/Por-kor0401 or Por-por20) ;
- si Vous êtes une entité étrangère :
 - une copie de Votre certificat d'enregistrement accompagné d'une traduction officielle en anglais,
 - la lettre de nomination de Votre représentant en Thaïlande,
 - une copie du certificat d'enregistrement de Votre représentant ;
- si Vous être une entité propriétaire d'une marque enregistrée en Thaïlande : une copie du certificat d'enregistrement de Votre marque émanant de l'office thaïlandais de la propriété intellectuelle ;
- si Vous êtes une entité propriétaire d'une marque enregistrée hors Thaïlande :
 - une copie du certificat d'enregistrement de Votre marque accompagnée d'une traduction officielle en anglais,
 - une copie de Votre certificat d'enregistrement accompagné d'une traduction officielle en anglais,
 - la lettre de nomination de Votre représentant en Thaïlande,
 - une copie du certificat d'enregistrement de Votre représentant.

En outre Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .CO.TH sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .CO.TH est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration. À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 30 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période. Si le domaine n'est pas renouvelé dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .SN, .COM.SN, .ORG.SN et .ART.SN

Le Registre du .SN, extension officielle du Sénégal, est [NIC Senegal](http://www.nic.sn). Les règles applicables à l'extension .SN sont accessibles à l'adresse suivante :

- Charte de nommage :
http://www.nic.sn/index.php?option=com_content&task=view&id=25&Itemid=44

Les .SN sont ouverts à toutes les entités enregistrées. Les .COM.SN sont ouverts aux organismes à caractère commercial, les .ORG.SN aux organisations et associations, les .ART.SN aux métiers de la culture. Le nom de domaine doit correspondre au nom de Votre entité, à défaut une preuve du lien entre Votre entité et le nom de domaine demandé devra être fournie.

Une fois Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre site, veuillez Nous faire parvenir les documents suivants :

- une lettre signée sur papier à entête avec le cachet de Votre entité autorisant Notre partenaire à enregistrer Votre nom de domaine en Votre nom et pour Votre compte auprès du Registre,
- si nécessaire tout document prouvant le lien entre Votre entité et le nom de domaine.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .SN, .COM.SN, .ORG.SN et .ART.SN sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .SN, .COM.SN, .ORG.SN et .ART.SN est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **au plus tard 15 jours avant la date d'Expiration. Attention la date d'expiration de Votre nom de domaine sera toujours le 31 décembre, par conséquent la première période d'enregistrement de Votre nom de domaine courra uniquement entre la date d'enregistrement et le 31 décembre de la même année. Votre nom de domaine devra donc être renouvelé avant le 16 décembre de chaque année.** A partir de cette date, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 90 jours calendaires. Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Conditions particulières pour les extensions .GH et .COM.GH

Le Registre du .GH, extension officielle de Ghana, est [GhNIC](#) (Ghana Network Information Centre). Les règles applicables à l'extension .GH sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règles d'enregistrement :
http://www.nic.gh/reg_now.php
- Règles d'éligibilité :
http://www.nic.gh/d_reg.htm

Les enregistrements de noms de domaine directement en .GH sont actuellement suspendus pas le Registre. Si Vous souhaitez transférer un nom de domaine en .GH chez Gandi, veuillez contacter Notre équipe Corporate.

Les .COM.GH sont ouverts aux sociétés enregistrées au Ghana. Le contact administratif doit être une personne morale avec une présence locale. En outre, Votre nom de domaine devra être actif dans les 6 mois suivant son enregistrement.

Une fois Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre site, veuillez Nous transmettre Votre certificat d'enregistrement.

Les modifications des DNS et des contacts associés à un nom de domaine en .GH et .COM.GH sont facturées.

La durée d'enregistrement d'un nom de domaine en .GH et .COM.GH est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**. Si le domaine n'est pas renouvelé ni restauré dans ce délai, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

- fin de l'annexe -